



Conditions générales de vente

pour les cours et manifestations de la division Sport pour tous – loisirs – santé de l'Association suisse des paraplégiques

En s'inscrivant à un cours ou à un événement, le/la participant-e déclare accepter les conditions générales suivantes.

1. Inscription/Réalisation

- 1.1 Il est impératif de remplir correctement le formulaire d'inscription. Nous nous réservons le droit de demander des renseignements complémentaires, voire de refuser des inscriptions.
- 1.2 Les cours/manifestations peuvent être annulés après la clôture officielle des inscriptions, faute de participant-e-s.
- 1.3 Nous accusons réception de l'inscription par écrit. Toutefois, ce courrier ne constitue pas une confirmation de participation. Une confirmation de participation est envoyée ultérieurement.
- 1.4 Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre de réception. Lorsqu'un cours est complet, une liste d'attente est établie.
- 1.5 Les éventuelles modifications ou divergences par rapport à l'inscription doivent être signalées à l'ASP immédiatement.
- 1.6 Les cours/manifestations dont la réalisation dépend des conditions météorologiques peuvent également être annulés à brève échéance par l'organisateur. En principe, les cours/manifestations ont lieu par tous les temps, sauf si la sécurité ne peut plus être garantie ou que les infrastructures indispensables à la tenue de la rencontre ne sont pas en service (par exemple, remontées mécaniques).

2. Documents de cours et facture

- 2.1 L'invitation accompagnée des documents détaillés et de la facture est adressée aux participant-e-s au plus tard une semaine avant le début du cours.
- 2.2 L'invitation entraîne l'obligation de payer le prix convenu.

3. Prestations

- 3.1 Les prestations comprises dans les cours/manifestations correspondent à l'offre figurant dans la publication.
- 3.2 Pour les cours/manifestations de plusieurs jours, un hébergement en chambre double est généralement prévu dans les frais de participation. Les chambres individuelles ne peuvent être réservées qu'exceptionnellement et sur demande auprès du/de la responsable de l'organisation du cours/de la manifestation. Le surcoût est à la charge du/de la participant-e.
- 3.3 Le trajet aller et retour est l'affaire du/de la participant-e et, sauf indication contraire, est entièrement à sa charge.

4. Frais

- 4.1 Les prix s'entendent par personne en francs suisses.
- 4.2 La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est incluse dans le prix.
- 4.3 Les personnes (de plus de 8 ans) n'étant pas membres d'un CFR ou de l'ASP paient un supplément de CHF 100.– par journée de cours/manifestation.
- 4.4 Pour les cours et manifestations qui durent plusieurs jours, un supplément de CHF 100.– par jour est facturé.
- 4.5 Les participant·e·s qui sont domicilié·e·s à l'étranger et qui ne peuvent pas faire de demande d'adhésion (uniquement possible pour les frontalier·ière·s) doivent payer l'intégralité des frais.
- 4.6 L'ASP se réserve le droit de modifier les indications, les descriptions de prestations, les prix, etc. des cours et des manifestations.

5. Conditions de paiement

Sauf si un autre délai de paiement a été convenu, nos factures sont payables sous 30 jours à compter de la date de facturation, sans déduction.

6. Désistement/annulation

L'annulation de la participation à un cours/une manifestation doit être annoncée par écrit. Compte tenu qu'elle génère un travail administratif, les règles suivantes s'appliquent:

- 6.1 *Pour les cours dont les frais de participation ne dépassent pas CHF 500.–*: en cas de désistement après réception de l'invitation et de la facture ou jusqu'à 24 heures avant le début du cours ou de la manifestation, les frais de participation sont annulés ou remboursés, mais des frais administratifs de CHF 50.– sont toujours prélevés. Les frais d'hébergement, de transport et de restauration seront facturés conformément aux conditions de vente de l'hôtel, du restaurant ou de la société de transport.
- 6.2 *Pour les cours/manifestations dont les frais de participation sont supérieurs à CHF 500.–*: en cas de désistement après réception de l'invitation et de la facture ou jusqu'à 24 heures avant le début du cours ou de la manifestation, les frais de participation sont annulés ou remboursés, mais des frais administratifs de CHF 100.– sont toujours prélevés. Les frais d'hébergement, de transport et de restauration seront facturés conformément aux conditions de vente de l'hôtel, du restaurant ou de la société de transport.
- 6.3 En cas de désistement 24 heures ou moins avant le début du cours/de la manifestation, les frais de participation sont entièrement dus.
- 6.4 Si un cours/une manifestation de plusieurs jours doit être interrompu pour des raisons de santé, aucun remboursement ne pourra être accordé. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation. Important: les frais de traitement de dossier ne sont pas couverts par toutes les assurances annulation.
- 6.5 En cas de désistements non motivés répétés, nous nous réservons le droit de facturer la totalité des frais ou, en cas de nouvelle inscription, d'exiger un paiement anticipé.
- 6.6 Les cours/manifestations qui ne peuvent avoir lieu en raison de la décision de l'organisateur ou des conditions météorologiques ne sont pas facturés.
- 6.7 Si les conditions météorologiques empêchent la poursuite d'un cours/d'une manifestation ou en restreignent la tenue, les frais de participation seront remboursés proportionnellement. Les frais d'hébergement, de restauration et de transport seront facturés conformément aux conditions de vente de l'hôtel et des sociétés de transport.
- 6.8 Un certificat médical n'exonère ni des frais d'annulation ni des frais administratifs. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation. Important: les frais de traitement de dossier ne sont pas couverts par toutes les assurances annulation.

7. Assurance/Sécurité

- 7.1 L'assurance est l'affaire des participant·e·s.
- 7.2 Les participant·e·s doivent suivre les consignes du/de la responsable de l'événement pendant toute la durée du cours/de la manifestation. L'équipement de protection prescrit par le/la responsable de l'événement (par exemple casque, genouillères, etc.) doit impérativement être porté pendant tous les cours/manifestations.
- 7.3 Si un dommage est subi pendant un cours/une manifestation, le/la participant·e doit signaler immédiatement le dommage ou le problème au/à la responsable de l'événement.
- 7.4 Les personnes qui utilisent du matériel fourni par l'ASP en sont responsables pendant toute la durée du prêt ou de la location.

8. Déclaration de Protection des données / Droits liés à l'image

L'ASP publie a posteriori des articles sur de nombreux événements dans la revue Paracontact, les infolettres, les galeries photos du site Internet ou sur les réseaux sociaux, et réalise des photos et des vidéos pendant les cours/manifestations. L'ASP est particulièrement prudente avec les photos et efface celles qui ne sont pas utilisées. Si un/une participant·e ne souhaite pas apparaître dans nos publications, il ou elle doit le faire savoir à l'ASP avant le début du cours ou de la manifestation.

9. Généralités

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme, aux prix ainsi qu'aux conditions générales.